



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2020**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi deux novembre deux mille vingt à dix-sept heures et trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi vingt-sept et le vendredi trente octobre deux mille vingt par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour.

PRÉSENTS :

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, Mme MARCHAND, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme ATALLAH (pouvoir à Mme LACOMBE), M. LEROY-WARNIER (pouvoir à M. FLORENTIN), Mme SOUYRIS (pouvoir à M. BETOURNE).

Sans pouvoir : Mme MAULAT, Mme RAYMOND-ROSSI.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Kaïs IDRISSE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

M LE MAIRE : J'en profite pour faire un petit message de service à notre public nombreux. Nous avons des attestations pour vous, pour que vous puissiez rentrer en toute quiétude à vos domiciles. Elles sont à votre disposition. N'hésitez pas à solliciter les services de la Mairie pour qu'on vous en donne avant votre départ.

Mes chers collègues, je souhaite tout d'abord vous dire que je suis désolé pour les flottements inhérents à l'organisation de cette séance. L'heure de la séance avait été avancée du fait du couvre-feu, puis le gouvernement, comme vous le savez, a annoncé le reconfinement. Notre Conseil d'arrondissement se déroule seulement quelques jours après la décision gouvernementale, et nous n'avons pas encore les bases légales nous permettant d'organiser une séance en visioconférence. Je sais que quelques arrondissements, qui n'avaient pas matériellement la possibilité de disposer d'une salle suffisamment grande, ont souhaité le faire en visioconférence. Mais pour l'instant, nous n'avons pas les bases légales pour le faire. Et nous n'avons pas la possibilité, ni matériellement, ni juridiquement de dématérialiser le Conseil tout en maintenant la publicité de ce dernier qui, comme vous le savez, est une obligation.

Le Gouvernement a annoncé l'adoption d'un projet de loi pour le 6, le 8 ou le 10 novembre qui devrait clarifier la situation. Pour l'instant, nous sommes encore dans l'expectative.

Le Conseil de Paris, quant à lui, se tiendra après ces dates, certainement à la fois en présentiel avec un nombre de participants très réduit, mais également en visioconférence.

Je voulais vous remercier chaleureusement d'être présents ce soir, mais aussi d'avoir accepté le report des vœux et questions. De ce point de vue, nous avons aussi ressenti un certain flottement. Si j'ai bien compris, mais je ne suis pas encore en mesure de vous l'affirmer, le nombre de vœux présentés au Conseil de Paris sera réduit, mais pas totalement annulé comme je vous l'avais annoncé.

Je souhaitais également vous dire quelques mots rapides sur la situation. Je ne parlerai pas de la situation sanitaire que vous connaissez toutes et tous, mais je veux vous parler de la continuité du service public. Cet épisode s'avère différent du précédent, et nous devons, chaque jour, assurer la continuité du service.

Nos agents sont mobilisés et les services de la Mairie accueillent le public. Mais cette continuité sera parfois difficile à assurer. Il faudra composer avec les autorisations d'absence liées à la fragilité de certains agents, avec les problématiques de cas contact et avec les personnes malades. Les services administratifs de la Mairie sont et seront donc tous ouverts. Seules les nocturnes du jeudi qui avaient été interrompues lors du couvre-feu restent pour l'instant suspendues.

Nous sommes évidemment très attentifs aux attentes et aux besoins de nos administrés et ferons de notre mieux pour y répondre.

Autre sujet de forte attention : la rentrée scolaire. Ici aussi, nous avons proposé à l'ensemble de nos interlocuteurs présents dans les écoles de nous signaler tout dysfonctionnement. Vous pouvez aussi le faire de votre côté. Je sais que vous êtes mobilisés pour être en lien avec les différents établissements. Il en va de même pour les équipements de la petite enfance qui fonctionnent quasi normalement. Là aussi, il peut y avoir quelques difficultés ici ou là suite à l'absence de personnel. Le service de propreté est quant à lui maintenu dans son intégralité et il n'est pas limité à l'usage des engins mécanisés comme lors du premier épisode. Notre équipe est également très mobilisée sur la sphère sociale. Comme lors de la première vague, nous prenons attache quotidiennement avec nos partenaires en contact avec les plus fragiles d'entre nous. Nous appelons les EHPAD et également l'ensemble des acteurs des services sociaux qui nous révèlent d'ailleurs des indicateurs sociaux très inquiétants.

Les marchés alimentaires restent ouverts, comme vous l'avez constaté ce week-end. Ils ont été réorganisés, ce qui apporte une vraie satisfaction pour les usagers, mais ne sera pas sans conséquence puisqu'ils accueillent un nombre plus réduit de commerçants, le champ hors alimentaire est en effet écarté, ce qui a d'ailleurs permis cette réorganisation.

Comme vous le savez, les parcs et jardins ont été laissés ouverts et les équipements sportifs accueillent exclusivement les scolaires et quelques rares publics autorisés.

Je voulais juste en introduction de ce Conseil et très brièvement vous donner ces quelques informations.

Nous le ferons plus précisément lors de notre prochain Conseil ce qui nous permettra d'avoir davantage

de recul sur la situation. Il sera évidemment normal de faire un point plus précis sur les retours que nous aurons du terrain.

Voilà mes chers collègues pour ces quelques mots d'introduction.

Désignation d'un secrétaire de séance

M LE MAIRE : Je voulais commencer notre Conseil comme d'habitude par la désignation d'un secrétaire de séance. C'est au tour de Kaïs IDRISSE de s'y coller.

Je sou mets à votre approbation cette proposition

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Kaïs IDRISSE est désigné secrétaire de séance.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

KAÏS IDRISSE EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE DELIBERATION PROPRE

13 2020 28 — Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 juillet 2020

M LE MAIRE : La première approbation qui nous est soumise est celle du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 juillet dernier.

Y a-t-il des demandes de correctifs à apporter ? Je n'en vois pas. Puis-je considérer qu'il est adopté ?

Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PPROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2020 DLH 100 Réalisation sur les lots M9B3 et B4 de la ZAC Paris Rive Gauche (13^e) d'un programme de logements sociaux par Paris Habitat OPH — réitération des garanties d'emprunt PLS (5.500.00 euros)

M LE MAIRE : Nous allons ouvrir notre Conseil par les premiers projets de délibération. Nous allons commencer par la DLH 100. Il s'agit de la réalisation de lots sur la ZAC Paris Rive Gauche d'un ensemble de logements sociaux PLS. C'est une délibération technique concernant les garanties d'emprunt. Je laisse la parole à Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est une délibération extrêmement technique. C'est une opération que nous avons déjà approuvée par délibération en 2014. Il s'agit de changer la garantie des emprunts, d'abord parce que, suite à des difficultés opérationnelles, le chantier a pris beaucoup de retard et que la garantie qui avait été accordée par la Ville est désormais caduque. Le plan de financement a donc évolué, le montant des prêts PLS passant de 6 085 000 euros à 5 500 000 euros du fait d'une diminution du prix de revient prévisionnel. Paris Habitat demande donc que nous puissions à nouveau garantir ce prêt PLS à la hauteur du montant réévalué, ou plutôt sous-évalué, puisqu'il est en baisse de 500 000 euros. Merci beaucoup.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Le fait de voter à la baisse des garanties d'emprunt nous va très bien. Je voulais juste avoir des éléments sur ces difficultés opérationnelles et ce retard de chantier, si vous en avez.

M LE MAIRE : Vous connaissez la situation actuelle. Tous les chantiers ont été décalés dans le temps. C'est juste lié à cette situation. Ce n'est pas le premier, ce ne sera pas le dernier. Il y a eu des retards sur les chantiers et par conséquent des retards sur les livraisons. Je ne vois pas beaucoup d'autres raisons à cela.

Je soumetts donc ce projet de délibération à vos suffrages.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DU 64 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concessions d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2019

M LE MAIRE : Nous passons à la DU 64, délibération annuelle. Il s'agit des comptes rendus des traités de concessions. Toujours Éric OFFREDO.

Éric OFFREDO : Merci beaucoup. Effectivement, il s'agit de l'approbation des comptes rendus annuels des traités de concessions. C'est une délibération annuelle puisque le code de l'urbanisme stipule que dans le cadre des modalités du contrôle technique, financier et comptable, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier qui vous est présenté. Cette opération que nous avons aujourd'hui, nous l'aurons chaque année pour l'ensemble des ZAC parisiennes.

Nous sommes concernés pour notre part par la SEMAPA pour la ZAC Paris Rive Gauche, la ZAC Joseph Bédier-Porte d'Ivry, la ZAC Paul Bourget et l'opération 90 boulevard Vincent Auriol.

On pourrait rentrer dans le détail de tous les chiffres, mais je vous précise que ce bilan a été approuvé à l'unanimité du conseil d'administration de la SEMAPA. C'est ce qui nous est demandé aujourd'hui d'approuver. Merci beaucoup.

M LE MAIRE : C'est plus de l'information des élus que des sujets de décision.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. On a l'habitude de s'abstenir sur ces délibérations qui représentent énormément de documents et de projets. Pour ce qui concerne la SEMAPA, je voulais juste revenir sur ce qui n'est plus un projet désormais, mais sur ce qui a été construit boulevard Vincent Auriol et qui ne peut pas avoir notre agrément. Donc, abstention sur cette délibération.

M LE MAIRE : Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ?

DU 64 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DLH 101 Garanties d'emprunts complémentaires pour des Prêts de Haut de Bilan à contracter par Paris HABITAT-OPH (3 483 000 euros)

M LE MAIRE : Toujours Éric OFFREDO, cette fois-ci pour des garanties d'emprunts pour des prêts de Haut de Bilan.

Éric OFFREDO : Je vais vous expliquer ce que sont des prêts de Haut de Bilan. Ce sont des prêts garantis par la Caisse des Dépôts qui ont été mis en place par le gouvernement en 2016. Ils ont été prolongés une première fois jusqu'en 2018, puis une seconde fois. Paris Habitat, pour les opérations de réhabilitation des groupes Wurtz, Dunois, Tanneries et Edison fait évoluer ses structures de prêts pour pouvoir bénéficier de ces prêts de Haut de Bilan.

En clair, sur les 20 premières années, il y a 0 % d'intérêt et sur les vingt suivantes, c'est le taux du livret A+0,6 %. Ce sont donc des taux très intéressants pour Paris Habitat.

Il est donc proposé pour l'ensemble de ces quatre opérations que la Ville garantisse les emprunts PHB 2.0 d'un montant de 3 483 000 euros auprès de Paris Habitat.

M LE MAIRE : Merci. Je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Il ne s'agit pas de prendre position sur les choix financiers qui sont faits, de savoir s'il est plus intéressant de prendre tel emprunt plutôt que tel autre, mais d'être logiques avec nous-mêmes, à savoir que cette délibération est en lien avec la délibération 2019 DLH 43 du mois de mars dernier sur laquelle nous nous étions opposés puisqu'il s'agit du conventionnement massif de 2 250 logements en loyer libre pour les transformer en logements sociaux.

Nous sommes donc évidemment contre cette délibération.

M LE MAIRE : Merci. C'est un peu plus subtil que cela, puisqu'il s'agissait déjà de logements qui disposaient de loyers de logements sociaux avec des affectations sur la base du logement social. Il s'agit effectivement d'une réintégration dans le logement social, mais je connais votre position et je la respecte évidemment.

DLH 101 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DLH 198 conventions entre la Ville de Paris et Coallia pour le remboursement des coûts de mise à disposition à l'APHP de la Résidence Sociale Jean Simon, Paris 13e

M LE MAIRE : Johanne KOUASSI, comme vous l'avez vu, ne nous a pas encore rejoints. Elle m'avait dit qu'elle arriverait un peu en retard, mais elle sera bien présente parmi nous. Je vais donc tout de suite laisser la parole à Juliette SABATIER. Johanne KOUASSI nous présentera cette délibération lorsqu'elle sera arrivée.

Juliette SABATIER va rapporter la DLH 198 pour la convention entre la Ville de Paris et Coallia pour la mise à disposition d'un immeuble de la Résidence Sociale Jean Simon.

Juliette SABATIER : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention qui vise au remboursement des coûts de mise à disposition de cet immeuble par Coallia pour les personnels de l'APHP durant le premier confinement. Ce remboursement est d'un montant de 19 510 euros.

M LE MAIRE : Cet immeuble avait d'abord été mis à disposition pour les personnels de l'APHP. On ne peut pas dire qu'il a été très utilisé. L'APHP a trouvé d'autres solutions et il a ensuite été mis à disposition pour accueillir des personnes sans domicile, en attendant l'arrivée des résidents.

Il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération, je vais donc la faire voter.

DLH 198. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DASES 245 Subventions (167 934 euros) et avenants relatifs au fonctionnement de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri

M LE MAIRE : Toujours Juliette SABATIER concernant des subventions et avenants relatifs aux maraudes.

Juliette SABATIER : Il s'agit des maraudes interdisciplinaires qui interviennent dans les quartiers des gares et qui ont été mises en place il y a déjà plusieurs années. En l'occurrence, pour ce qui concerne le 13^e arrondissement, et par conséquent la Gare d'Austerlitz, il s'agit de subventionner l'association Charonne-Oppélia qui met en place ce type de maraudes interdisciplinaires avec un accompagnement à la fois au plan social et au plan psychologique (prise en charge des troubles psychiatriques, d'éventuelles addictions, etc.).

Pour le 13^e arrondissement et l'association Oppélia, c'est une subvention d'un montant de 57 912 euros.

M LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention sur ce projet de délibération ? Je n'en vois pas. J'imagine que cela fait l'unanimité.

DASES 245. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DAE 251 Budget participatif – Subvention (80 000 euros) et convention avec l'association Résoquartier pour un projet de lutte contre l'exclusion et le gaspillage alimentaire

M LE MAIRE : Toujours Juliette SABATIER pour un projet issu du Budget Participatif que nous avons eu du mal à concrétiser, car il fallait lui trouver une base légale. Mais nous y sommes parvenus. Je la laisse rapporter la DAE 251.

Juliette SABATIER : Il s'agit effectivement de la mise en œuvre d'un Budget Participatif datant de 2018. L'association Résoquartier, que vous connaissez, a répondu à un appel à projets pour un projet permettant d'allier à la fois la lutte contre le gaspillage alimentaire et la lutte contre la grande exclusion. Ce projet d'un montant global de 100 000 euros que nous allons subventionner à hauteur de 80 %, je l'espère, consiste en l'acquisition de deux triporteurs pour faire de la récupération d'inventus auprès des supermarchés et commerces de proximité du quartier, de l'aménagement d'un food truck pour faire de la redistribution alimentaire et de l'équipement d'une cuisine qui existe déjà dans le local de Résoquartier afin de pouvoir y réaliser des ateliers de cuisine solidaire.

Une subvention à hauteur de 80 % pour un montant de 80 000 euros.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous en prie.

Habib SHOUKRY : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons voter pour cette délibération, mais je souhaitais vous faire part de notre point de vue. La lutte contre l'exclusion et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont évidemment des priorités et il est très important de s'en occuper. Néanmoins, vous reconnaîtrez qu'avoir un food truck électrique plutôt que thermique pour circuler dans le 13^e ou uniquement à Paris, et faire par conséquent peu de kilomètres, peut poser question sur le sens économique de l'investissement. Aujourd'hui, on peut acquérir un food truck thermique, et je peux même vous conseiller des pistes, à des tarifs très compétitifs alors que si vous prenez un food truck électrique, pour faire très peu de kilomètres au final, avec des technologies qui ne sont pas forcément prêtes aujourd'hui, c'est peut-être un coup d'épée dans l'eau. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point, c'est que je souhaitais rebondir sur la délibération précédente pour vous demander quelle était la stratégie à long terme sur les sans-abri. L'objectif n'est-il pas de leur trouver un hébergement, une solution à long terme plutôt que de continuer à entretenir ces gens dans la rue ? Il faut vraiment avoir une stratégie à long terme. Paris n'est pas un camping et je pense que nous souhaitons tous vraiment sortir les gens de la rue.

M LE MAIRE : Est-ce que tu souhaites répondre ? Je dirai quelques mots ensuite.

Juliette SABATIER : Les publics visés par ces actions ne sont pas exclusivement des personnes sans-abri. Ces actions de distribution alimentaire ont pour but de toucher des personnes dans la grande précarité, des familles en grande précarité notamment, mais pas nécessairement sans toit. C'est donc une action qui va au-delà.

Si vous faites le lien avec la délibération précédente où les actions visent clairement la sortie de la rue, la prise en charge de troubles psychiques, l'entrée dans un processus de sevrage en cas d'addiction, etc. L'idée est d'aider les gens à rentrer dans un chemin de sortie de rue. Ce sont deux actions différentes. Je pense que résumer la distribution alimentaire au fait de fixer les gens dans la rue est un raccourci.

M LE MAIRE : Juliette l'a très bien dit, mais je voulais simplement dire qu'en ce moment, nous faisons face à des situations de précarité très importantes, avec des personnes qui sans doute disposaient de petits boulots, de recettes économiques qui ont disparu. Aujourd'hui, lorsque vous interrogez les paroisses, qui se sont beaucoup mobilisées, ou les associations caritatives, vous vous apercevez que les publics vers lesquels elles délivrent des aides alimentaires sont loin d'être uniquement les SDF auxquels on peut penser et qui sont dans la rue. On a des familles entières qui sont en train de tomber dans la grande précarité. Malheureusement, je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir.

Je voulais en profiter aussi pour vous informer d'une autre initiative et j'imagine que nous devons en délibérer dans les Conseils ultérieurs. Il s'agit de l'association Aurore qui s'est installée sur le quai d'Austerlitz. C'est un lieu d'accueil de jour et non pas un lieu d'hébergement qui s'adressera aux personnes en grande précarité, les migrants notamment, mais aussi des familles. L'idée est de les accueillir pour qu'ils puissent disposer d'un certain nombre de services, être nourris, mais aussi pouvoir disposer d'un service de buanderie, et plus encore les accompagner vers des circuits sociaux leur permettant de sortir de la rue. On est vraiment très mobilisés sur ces sujets.

Je vais faire voter ce projet de délibération.

C'était la DAE 251. Qui vote pour ? Merci qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DAE 238 Budget Participatif - subventions (214 000 euros) et conventions en faveur de deux projets d'alimentation durable et solidaire

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Wilfried BETOURNE toujours concernant la mise en œuvre du Budget Participatif. Il s'agit cette fois-ci de projets d'alimentation durable et solidaire.

Wilfried BETOURNE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne des Budgets Participatifs votés lors de l'édition 2017, assez anciens donc. C'est une subvention d'un montant total de 214 000 euros, dont 200 000 euros concernent particulièrement le 13^e arrondissement avec l'installation au local 8, rue Albert Bayet appartenant à Paris Habitat de La Table de Cana, une entreprise d'insertion visant à transformer des invendus alimentaires en produits à nouveau commercialisables. Un laboratoire doit s'installer dans ce local. Suite au confinement et à l'arrêt des travaux, un surcoût a été observé pour la réalisation de ce projet. C'est un surcoût assez important. L'enveloppe initiale était de 450 000 euros. Elle est estimée maintenant à 834 000 euros. Il s'agit de voter une subvention complémentaire de 200 000 euros à Paris Habitat avec signature d'une convention.

M LE MAIRE : Je suis très heureux d'accueillir La Table de Cana, acteur que nous connaissons bien et que nous avons eu l'occasion de solliciter de temps à autre. Cela remplace d'ailleurs un projet qui posait beaucoup de problèmes sur l'environnement direct de la cité des Moulins. J'espère que cette insertion se fera correctement.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DAE 238, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DAE 217 Plan de relance ESS — Subventions d'investissement (46 000 euros), subventions de fonctionnement (1 325 500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS

M LE MAIRE : Toujours Wilfried BETOURNE. Il s'agit cette fois-ci de différentes subventions concernant des organismes tournés vers l'ESS.

Wilfried BETOURNE : Oui, tout à fait. Il s'agit cette fois de la déclinaison du plan de relance de l'économie sociale et solidaire voté au Conseil de Paris en juillet. Il s'agit de subventions d'investissement d'un montant total de 46 000 euros au niveau parisien et de subventions de fonctionnement d'un montant de 1 325 500 euros ainsi que la signature de conventions avec vingt-sept organismes de l'économie sociale et solidaire.

Au total, ce sont 55 structures de l'économie sociale et solidaire qui sont concernées par cette délibération. Je ne rentrerai pas dans le détail de chaque structure et des sommes demandées.

Pour le 13^e arrondissement, on peut tout de même souligner que Ma Ressourcerie, qui a dû fermer entre le mois de mars et mi-septembre, et qui doit à nouveau fermer, a estimé sa perte de chiffre d'affaires à 45 000 euros et bénéficiera d'une subvention de fonctionnement de 25 000 euros.

Plusieurs structures d'intervention parisiennes sont concernées également dans cette délibération. Je pense à Lulu dans ma Rue ou la Table de Cana, dont nous parlions précédemment.

Je n'entrerai pas plus avant dans le détail assez fastidieux de toutes ces structures. Il s'agit de la déclinaison du plan de relance de l'économie sociale et solidaire.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, et malheureusement, plus largement, le secteur associatif souffre énormément, nous aurons l'occasion d'y revenir, notamment sur la question sportive. Il y a des salariés, mais il y a aussi des personnes qui travaillent de manière indépendante et qui sont en grande difficulté en ce moment.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vous en prie.

Élisabeth STIBBE : Merci, Monsieur le Maire. C'était pour apporter tout mon soutien aux entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire. C'est très important, ayant moi-même bien souvent apporté des choses à la Ressourcerie, j'y suis particulièrement sensible. C'est très bien que l'on puisse soutenir cela dans le 13^e évidemment, mais plus largement dans Paris.

M LE MAIRE : Merci pour votre soutien.

DAE 217 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DDCT 50 Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

M LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 50 concernant des subventions en direction des conseils citoyens dans les quartiers Politique de la Ville. C'est Bérengère AICHOUN BAPTISTE qui la rapporte.

Bérengère AICHOUN BAPTISTE : il s'agit d'une demande de subvention de 3 000 euros en soutien à l'Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP) dans le cadre de leur investissement dans le conseil citoyen. Dans l'ensemble, ce sont des subventions à destination de la communication et qui viennent en soutien au travail des associations auprès des conseils citoyens.

M LE MAIRE : Pour que les conseils citoyens fonctionnent, il faut qu'ils soient connus. C'est toute la difficulté de l'entreprise. Mais on y arrive petit à petit. Cela commence à rentrer dans les habitudes de ce quartier.

Au passage d'ailleurs, j'ai eu la responsable de l'ARBP récemment qui était très déçue de devoir arrêter quasiment toutes ses activités, peu d'entre elles rentrant dans les clous des choses autorisées. Mais il est normal que tout le monde soit précautionneux. Nous lui avons donné des indications pour cesser toutes les activités qui ne sont pas destinées à l'aide alimentaire ou à des choses plus directes. Malheureusement, tous les soutiens scolaires doivent être pour l'instant mis entre parenthèses.

Il n'y a pas de demande d'intervention sur la DDCT 50 ? Je la soumetts donc à vos voix.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DDCT 76 Subventions (178 942 euros) à 11 associations situées quartiers populaires et avenants à des conventions.

M. LE MAIRE : Marie-Pierre MARCHAND pour toute une série de votes de subventions. On va commencer par la DDCT 76.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions d'investissement pour un montant de 178 942 euros.

M. LE MAIRE : Je t'interromps. On va changer de micro, car celui-là ne marche pas bien. Si tu peux te décaler d'un micro. On va te laisser quelques instants pour t'installer. J'espère que cela ira mieux avec celui-là.

Marie-Pierre MARCHAND : Est-ce que cela va mieux ?

M. LE MAIRE : Oui.

Marie-Pierre MARCHAND : Parfait. Je reprends. Il s'agit de subventions d'investissement pour un montant de 178 942 euros pour 11 associations situées en quartiers Politique de la Ville. Deux associations du 13^e sont concernées, l'Association Femmes Initiatives, avenue de Choisy, qui travaille notamment sur la médiation socioculturelle et la formation linguistique, et de manière générale sur l'insertion des publics issus de l'immigration. Il s'agit d'une subvention pour acheter du matériel numérique. Et il y a également le Collectif "Ne rougissez pas !", collectif culturel qui intervient sur le 13^e, notamment sur le quartier Villa d'Este et autour des aménagements de la place de Vénétié. Il s'agit de leur permettre d'acquérir un kit festif. Il y a tout un travail avec les habitants pour avoir du mobilier modulable au moment des fêtes de quartier sur cette place devenue une place très intéressante. Je vous demande donc d'adopter les subventions d'investissement pour ces associations.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Ce qui frappe dans cet ordre du jour du Conseil d'arrondissement, c'est qu'il est intégralement concentré sur des subventions et des aides sociales. C'est même très flagrant sur ce Conseil d'arrondissement. Sur celle-ci en particulier, je n'ai pas trouvé de comptes rendus ou de rapports d'activité sur ces deux associations. Et c'est vrai que je m'interroge sur le montant important de la subvention, 180 000 euros, mais également sur l'achat de matériel numérique, y compris d'iPhone. Je trouve cela peut-être un peu exagéré. Et je voulais savoir pour quel résultat, quels bénéficiaires, et combien de publics concernés ?

Dans tous les cas, nous allons nous abstenir sur ces subventions.

Marie-Pierre MARCHAND : Je peux déjà vous répondre à plusieurs titres. D'une part, je me suis certainement mal exprimée, mais la subvention de 180 000 euros n'est pas affectée à ces deux associations. Il s'agit, comme d'habitude lorsque je présente des délibérations de la DDCT, de subventions globales Politique de la Ville sur différents arrondissements. En l'occurrence, nous sommes sur des montants beaucoup plus modestes pour ces deux associations.

D'autre part, il s'agit d'associations bien connues et l'on peut tout à fait vous faire parvenir des bilans d'activité. Ce sont des associations bien connues par le service Politique de la Ville et qui émergent de façon fréquente sur les subventions Politique de la Ville qui sont cofinancées par la Ville, mais aussi d'autres partenaires. Elles sont investies dans différents projets du 13^e. On pourra tout à fait vous faire passer les éléments.

M. LE MAIRE : Pour ajouter un mot à ce sujet, on sait que les locations dans le domaine de l'événementiel coûtent énormément d'argent. En deux ou trois manifestations, c'est remboursé quand on investit. Les Conseils de Quartier ont eux-mêmes acheté du matériel, pas pour des montants très conséquents, mais cela permet d'éviter les locations inutiles. On le fait nous-mêmes à la Mairie. En tout cas, pour l'une des deux associations, il s'agit tout simplement de cela. Et pour avoir très souvent participé à ces opérations à la Villa d'Este, cela nous a beaucoup aidés pour accompagner les opérations

de réinvestissement municipal sur les copropriétés. Il fallait bien faire passer les messages et cela a été très utile.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je soumetts à vos voix la DDCT 76.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ LA MAJORITÉ

2020 DDCT 80 Subventions (271 992 euros) à 45 associations pour le financement de 59 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

M. LE MAIRE : Marie-Pierre Marchand toujours. Il s'agit cette fois-ci du financement des opérations d'emplois d'adultes relais qui sont évidemment réalisées en lien avec les services de l'État.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Il s'agit de subventions pour un montant de 271 992 euros à 45 associations réparties sur l'ensemble du territoire parisien pour le financement de 59 emplois d'adultes relais dans les quartiers Politique de la Ville.

Comme vous le savez, le dispositif adulte relais est un dispositif national financé par l'État qui est très intéressant parce qu'il permet à de nombreuses associations dans les quartiers Politique de la Ville de déployer leurs activités en bénéficiant d'un financement de postes pour assurer des missions de médiation sociale, éducative et culturelle, de lien social et de soutien à l'accès des habitants aux services publics. L'État prend en charge ces postes à hauteur de 80 % pendant trois ans, ce qui permet à de nombreuses associations de fonctionner. Et la Ville de Paris a choisi d'accompagner par un cofinancement d'une partie du solde de ces postes à hauteur de 4 700 euros par an et par poste.

En ce qui concerne le 13^e arrondissement, il s'agit du financement de postes d'adultes relais pour deux associations, un poste chacune : Les Ateliers pluriculturels et le Centre Alpha Choisy. Il s'agit là encore d'associations bien connues qui œuvrent dans le domaine de la formation linguistique, de l'alphabétisation, d'ateliers sociolinguistiques extrêmement importants pour l'intégration et le vivre-ensemble dans les quartiers.

Je vous demande donc d'adopter cette subvention pour les emplois d'adultes relais.

M LE MAIRE : Merci. Et l'apprentissage du français évidemment.

DDCT 80, est-ce qu'il y a des demandes interventions ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Même remarque que pour la précédente, sauf qu'il ne s'agit pas d'investissement, mais de fonctionnement. Il y a un mot que je n'ai pas vu dans l'exposé des motifs par rapport aux différentes missions qui étaient présentées pour ces adultes relais : le mot laïcité. Ce serait bien de l'intégrer, surtout en ce moment, dans les missions qui sont les leurs.

Évidemment que nous sommes favorables à l'intégration. C'est l'objectif. Mais à ce moment-là, je suis un peu gêné par le fait que l'on parle d'ateliers pluriculturels. Je dis cela très sérieusement. Je pense que si l'on en est là aujourd'hui, c'est justement parce que l'on n'a pas suffisamment transmis la culture de ce pays et le fait de faire de l'atelier pluriculturel en soi est un problème par rapport à l'intégration à la nation française. Voilà pourquoi nous allons nous abstenir sur cette délibération.

M LE MAIRE : Éric OFFREDO a demandé la parole.

Éric OFFREDO : Je peux peut-être apporter quelques précisions. Les ateliers pluriculturels sont présents depuis plusieurs dizaines d'années dans le 13^e. La notion d'ateliers pluriculturels est justement faite pour

partager la culture, et notamment la culture française. Pour bien les connaître, il s'agit justement d'accueillir un public migrant. Au-delà même de la linguistique, il s'agit de découvrir ce qui fait notre République et ses institutions. J'ai accueilli, il y a des années, un groupe des ateliers pluriculturels à la Mairie du 13^e arrondissement pour leur présenter la Mairie. Je sais qu'ils sont allés à la Mairie de Paris et qu'ils vont visiter certains musées, ce qui est aussi une façon d'appréhender la culture. Cela rentre tout à fait dans leurs missions.

Pour bien connaître également l'autre association, c'est exactement la même chose. C'est le même type de travail. L'atelier linguistique est une chose, c'est ce qui permet effectivement d'avoir une valorisation et un apprentissage du français, mais il ne s'agit pas seulement de l'apprentissage du français. On est vraiment sur une socialisation et une intégration à la société française. Je ne dirais pas cela de toutes les associations qui travaillent dans le domaine, mais pour bien connaître ces deux associations, je peux dire qu'elles répondent tout à fait à ces objectifs.

M LE MAIRE : Monsieur OLIVIER, je vous invite à les rencontrer. Si j'avais un quelconque doute, je l'aurais exprimé et je n'aurais pas supporté que l'on continue dans une direction qui n'est pas la bonne. Encore une fois, l'apprentissage du français, puisque l'une de ces associations est d'abord orientée là-dessus, fait partie des exigences qui peuvent être exprimées par votre parti au plan national. On est dans cette orientation.

Marie-Pierre MARCHAND : Je peux peut-être rajouter un élément. Éric OFFREDO a été extrêmement clair sur le sujet. Le dispositif adulte relais est un dispositif qui émane de l'État et qui est instruit par les délégués du Préfet. Ils ont une instruction extrêmement solide de ces associations. Il va sans dire que toutes les valeurs de laïcité, de respect de la République font partie de l'examen de ces associations. Toutes les associations qui demandent un poste adulte relais n'en disposent pas. Le cahier des charges est strict. Il faut des locaux, une équipe pour encadrer. Il faut que le contenu de ce qui est fait par l'association, qui est suivie pendant ces trois ans, soit de qualité.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Je crois que ces explications sont claires.

DDCT 80. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DAC 722 Subvention (1 500 euros) à l'association Deuxième Groupe d'Intervention au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville (13^e)

M LE MAIRE : Toujours Marie-Pierre Marchand concernant cette fois-ci la subvention à l'association Deuxième Groupe d'Intervention.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit donc d'une subvention de 1 500 euros pour l'association Deuxième Groupe d'Intervention au titre des projets culturels. On est bien là dans l'articulation culture et Politique de la Ville dans les quartiers populaires.

Cette association intervient dans le secteur Politique de la Ville Kellermann, plus précisément dans le quartier Amiral Mouchez où elle anime l'espace de vie sociale l'Escale. Il s'agit d'une association artistique multiforme qui travaille en proximité avec les habitants autour de points d'accueil de rencontres, de création de spectacles, de promenades urbaines, de travail sur le recyclage, etc. C'est une association extrêmement intéressante. Il a été un peu compliqué de faire fonctionner le démarrage de cet espace de vie sociale, mais on peut dire que la mayonnaise a pris avec le quartier, si je peux m'exprimer

ainsi. Nous sommes allés la visiter. Il y a beaucoup de gens qui viennent en voisins. L'association a su s'adapter comme les associations dont parlait Wilfried BETOURNE à la période de confinement en créant un espace d'accueil extérieur à ses locaux qui est extrêmement fréquenté. Il s'agit là de l'aider à poursuivre ses activités pendant la période hivernale avec un local qui est désormais trop exigü. Elle s'associe avec l'association Amicale d'à côté pour pouvoir monter un projet dans des locaux qui permettent d'accueillir plus de personnes. Elle joue un rôle très important dans ce quartier.

M LE MAIRE : C'est à la suite de l'Escale. Y a-t-il des demandes interventions ? Je vous en prie.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, pour cette association, nous constatons qu'une subvention liée à une délibération sDDCT avait déjà été octroyée pour 16 000 euros. Vous nous précisez par ailleurs dans les modalités du contrat d'utilisation de la subvention que l'association sera invitée à revoir son budget en fonction de la subvention reçue. Justement, qu'en est-il déjà de la subvention de 16 000 euros et pourquoi ce rajout étant donné que les 16 000 euros sont intervenus il y a très peu de temps. Merci

Marie-Pierre MARCHAND : Je n'ai pas le détail du budget, mais encore une fois il s'agit, compte tenu des difficultés de l'association durant la période de confinement et des efforts qu'elle a faits pour s'adapter en travaillant sur l'extérieur, de l'aider à poursuivre ses activités en investissant un local plus important et en montant un projet ad hoc. On est donc bien dans quelque chose d'un peu exceptionnel par rapport au fonctionnement classique. Beaucoup d'associations sont dans ce cas de figure aujourd'hui.

M LE MAIRE : Merci beaucoup.

DAC 722 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DDCT 77 Subventions à 60 associations pour le financement de 64 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 3^{ème} enveloppe et Conventions)

M LE MAIRE : Nous poursuivons avec la DDCT 77, toujours Marie-Pierre Marchand, s'agissant de la Politique de la Ville.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans les quartiers Politique de la Ville dans le cadre de la 3^{ème} enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville. Il y a donc 64 projets sur tous les quartiers Politique de la Ville parisiens pour un montant de 148 200 euros. Cela concerne 60 associations.

Le 13^e est concerné par plusieurs projets... Ce sont trois projets... Excusez-moi, je suis un peu perdue. Il s'agit donc de trois associations : l'association Activ Action qui travaille dans le domaine de l'insertion professionnelle en animant des ateliers sur la thématique emploi dans le quartier Masséna Villa d'Este, l'association Courant d'Art Frais, que beaucoup connaissent ici, association d'éducation et de culture qui travaille notamment sur l'intergénérationnel et le lien familial autour de la fabrication de marionnettes géantes, autour de projets très construits sur toute l'année qui permettent de découvrir des pays et des thématiques. Cette année, ce sera sur la biodiversité. Elle joue un rôle important dans le quartier Kellermann. Et il y a enfin l'association Débrouille Compagnie où il s'agit d'organiser un travail d'ateliers autour de la récupération et du recyclage.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : J'avais noté que nous avons déjà voté 100 000 euros exceptionnels précédemment. En l'occurrence, je n'ai pas trouvé beaucoup d'éléments. Vous avez d'ailleurs vous-même du mal à repérer ces trois associations. Dans ces conditions, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

M LE MAIRE : Écoutez, je veux bien tout entendre, mais ne dites pas qu'elles ne sont pas repérées. Il y a trois associations pour le 13^e. C'est très clair. Ce sont des associations que vous connaissez ou alors si vous ne connaissez pas Courant d'Art Frais, c'est un problème. Après, vous avez le droit de vous abstenir sur toutes les délibérations Politique de la Ville. C'est votre positionnement politique, mais ne dites pas qu'il s'agit d'associations qui ne sont pas repérées et pas connues.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Il faut vraiment se mettre dans la configuration spécifique de la Politique de la Ville. Il s'agit, pour améliorer la vie dans ces quartiers, de soutenir des associations qui ne travaillent pas pour leur plaisir, mais qui s'inscrivent dans les orientations du Contrat de Ville. Elles répondent à un appel à projets avec des orientations spécifiques et ne sont pas retenues systématiquement. Il est très important dans ces quartiers d'avoir une continuité d'action. C'est pour cela que, dans le cadre des Contrats de Ville, ont été mises en place des conventions pluriannuelles d'objectifs qui permettent aux associations de déployer sur le long terme leurs activités et d'avoir des liens importants avec les enfants. Elles sont installées dans le 13^e et jouent un rôle de lien social important.

Encore une fois, la Ville n'est pas seule à financer cet appel à projets. Il s'agit vraiment d'une politique nationale pour permettre de rompre les difficultés que rencontrent ces quartiers.

M LE MAIRE : Pour deux d'entre elles, il s'agit d'ailleurs d'une reconduction.

DDCT 77. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le groupe de l'opposition moins une personne.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DEVE 39 Subventions (41 800 euros) à 13 associations pour le financement de 18 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

M LE MAIRE : DEVE 39, toujours Marie-Pierre Marchand et toujours la Politique de la Ville.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit effectivement d'une délibération de la DEVE en articulation avec la DDCT et la DASCO qui porte sur l'attribution de subventions pour un montant de 41 800 euros à 13 associations des quartiers Politique de la Ville pour le financement de 18 projets et toujours dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville.

Il y a une dimension spécifique autour de l'orientation du Contrat de Ville sur le cadre de vie avec la végétalisation, la biodiversité. Il s'agit d'accompagner des opérations de renouvellement urbain de quartiers qui vivent des transformations urbaines importantes.

En l'occurrence, pour le 13^e arrondissement, 5 projets ont été déposés par 4 associations que je vous cite : Le Groupe de diffusion d'informations sur l'environnement, la Compagnie à l'Affût, la Maison 13 Solidaire, le centre social et Unitreize. Tous ces projets sont des micro-projets autour du verdissement,

de la végétalisation, des jardins partagés et de lien social autour d'activités permettant d'avoir un meilleur cadre de vie dans des quartiers qui sont assez minéraux.

M LE MAIRE : Ces subventions sont par ailleurs limitées. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DEVE 39 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DDCT 81 Subventions (150 000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires

M LE MAIRE : On est toujours sur les quartiers populaires, mais s'agissant de la jeunesse, c'est Aïmane BASSIOUNI qui va présenter la délibération suivante, la DDCT 81.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Paris a mis en place un plan de lutte contre l'illettrisme des jeunes de 16 à 25 ans. Ce plan vise à aider les jeunes à réussir leur insertion professionnelle en leur offrant une nouvelle chance d'accéder à la pratique de la lecture, de l'écriture, du calcul ainsi qu'à d'autres compétences de base. C'est l'association ESPEREM qui pilote ces actions. Nous pouvons nous féliciter de subventionner ces actions envers des jeunes de notre arrondissement. L'illettrisme est l'un des principaux freins à l'emploi. En accompagnant ces jeunes qui en souffrent, nous améliorons leurs chances d'intégrer le marché du travail.

Il s'agit donc de faire adopter par notre conseil une subvention pour cette association à hauteur de 40 000 euros.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur OLIVIER ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, effectivement, il y a un vrai souci quand on lit que 79 % des jeunes des QPV sont sans diplômes ou sans qualification. Cela fait froid dans le dos.

Maintenant, il est question d'un comité de suivi. Il est question de « progrès quantitatifs notoires », sauf que sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé de documents attestant de ces progrès dont nous pourrions nous satisfaire. Vu qu'il s'agit quand même d'une somme importante, 40 000 euros, en l'état actuel des choses, nous serons obligés de nous abstenir.

M LE MAIRE : Bien. C'est une position. Je sou mets donc aux voix la DDCT 81. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Elle est adoptée.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DDCT 79 Subventions (47 500 euros) à 10 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires

M LE MAIRE : Toujours Aïmane BASSIOUNI qui nous présente d'autres subventions pour des associations jeunesse.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le contrat qui lie la Ville à différents partenaires comme l'État, la CAF, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi et pas mal d'autres partenaires. Ce contrat est fondé sur l'égalité des territoires et la solidarité entre les habitants.

Plusieurs priorités et dispositifs ont été déterminés dans ce contrat, et notamment les actions en direction des jeunes, et plus particulièrement ceux qui sont éloignés de l'action publique. La remobilisation et la valorisation des compétences des jeunes, le renforcement des compétences psychosociales ou encore la sécurisation des parcours et l'acquisition de l'autonomie sont au cœur de ce contrat. Le projet de l'association Cité Phare rentre dans les modalités de ce contrat. Nous proposons donc de voter une subvention de 5 000 euros.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous procédons au vote.

DDCT 79 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DJS 151 Subventions (28 500 euros), 5 conventions annuelles d'objectifs avec 11 associations de jeunesse (10e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion professionnelle/emploi

M LE MAIRE : Toujours Aïmane BASSIOUNI, cette fois-ci pour des conventions, notamment dans le cadre du dispositif « Paris Sportives ».

Aïmane BASSIOUNI : Je crois que l'on a sauté une délibération.

M LE MAIRE : J'ai peut-être raté la DJS 151.

Aïmane BASSIOUNI : Merci. La crise économique et sanitaire que nous vivons expose tout particulièrement les jeunes à des difficultés d'insertion socioprofessionnelle sur un marché du travail déjà très précarisé et l'arrivée progressive et annoncée des 750 000 jeunes supplémentaires sur le marché du travail, déjà fortement dégradé, ne laisse pas présager une amélioration de la situation.

Nous souhaitons donc renforcer notre soutien aux associations œuvrant en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes dans notre ville avec pour objectif d'œuvrer à la sécurisation de leur parcours, de valoriser leurs compétences auprès des acteurs économiques, et de s'inscrire dans une démarche de lutte contre les nouvelles formes d'emploi précaire.

Cette délibération porte donc un soutien financier dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs à deux associations du 13^e : 1 500 euros à l'association Modulecon pour son action de jeu de piste sur la découverte des métiers auprès de jeunes du collège Évariste Gallois et 2 000 euros à l'association Move On, Jeunesse en Mouvement pour son parcours de formation et coaching pour des jeunes en difficulté.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je vous en prie.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, nous constatons que l'association Modulecon souhaite proposer un jeu de piste pour 15 participants seulement, c'est donc là où je m'interroge, sur une population de 5^e à 3^e sur l'orientation professionnelle. Un jeu de piste sur le sujet me semble peut-être minimaliste pour un public d'adolescents et un effectif très faible.

Il est évoqué par ailleurs cette première action au sein du collège Évariste Gallois, très bien, mais quel a été le critère pour faire appel à simplement 15 élèves entre la 5^e et la 3^e. En plus, ce n'est pas du tout le

même niveau de maturité pour leur avenir entre la 5^e où les enfants viennent à peine de rentrer au collège et 3^e où ils se préparent déjà au lycée et au nouveau bac. Je vous remercie.

Aïmane BASSIOUNI : Pour répondre tout simplement à votre question, il s'agit d'initier ces jeunes à des réflexions sur leur orientation et sur le monde professionnel. C'est certes une quinzaine de jeunes, mais je pense que ce n'est pas illégitime.

M LE MAIRE : Attention à nos réflexions collectives. Je me permets de vous alerter. On est confronté à des élèves parfois décrocheurs, ce qui peut engendrer de grandes dérives. Une fois qu'ils ont décroché, il est extrêmement difficile de les réorienter dans un circuit scolaire. Je ne vais pas assimiler tous les décrocheurs à de la délinquance, mais cela peut aussi arriver. Et je pense que ces actions, que l'on peut qualifier de préventives, d'aides très personnalisées, nous permettent de rattraper un certain nombre de jeunes qui sont en grande difficulté par rapport au monde scolaire. Que des associations se démènent pour investir en leur direction me semble une très bonne chose. Je pense que c'est de notre responsabilité que de les soutenir et de les accompagner dans ce sens.

Après, dire que cela concerne peu de jeunes, c'est fait exprès. L'idée, ce n'est pas de faire des propositions en direction de tout le collège. Le collège fait cela très bien lui-même. En revanche, qu'il y ait du soutien personnalisé, des réflexions sur ce qu'ils vont devenir dans la vie, une motivation pour qu'ils continuent leurs études me semble quelque chose d'extrêmement important. On peut regretter que cela ne se fasse pas naturellement au sein de l'Éducation nationale, mais il y a aussi heureusement beaucoup d'accompagnement en son sein, et cette aide supplémentaire me semble très opportune. Je voulais simplement vous le dire. Derrière cette délibération, il y a beaucoup d'engagement et d'investissement de personnes qui se dévouent pour essayer de raccrocher des jeunes en difficulté par rapport à leur scolarité. Une fois cela dit, je sou mets cette délibération à vos voix.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Vous vous abstenez ? Abstention donc. C'est juste que vous aviez anticipé, mais je ne voulais pas me tromper dans les décomptes. Merci à vous.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 » (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DJS 143 Subventions 100 000 euros (50 000 euros Ville de Paris ; 50. 000 euros Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris, Paris 2024 et 14 associations dans le cadre du dispositif « Paris Sportives »

M LE MAIRE : Toujours Aïmane BASSIOUNI pour la délibération sur laquelle je suis passé un peu rapidement, la DJS 143.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Paris 2024 a décidé de s'associer à la Ville de Paris en soutenant de nouveaux projets lauréats du dispositif « Paris Sportives ». Ce dispositif vise à favoriser la mixité des terrains d'éducation physique (TEP) et consiste à accompagner plusieurs clubs parisiens et associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives régulières dans le but d'inciter et d'habituer les femmes à utiliser ces terrains qui sont en accès libre.

Cette délibération propose de soutenir le projet en passant par une convention avec les associations et les montants suivants. Cela concerne trois associations : 5 200 euros pour La Domremy Basket 13, 5 000 euros pour le Paris 13 Atlético et 2 600 euros pour La Maison 13 Solidaire.

Je vous précise aussi que ces montants sont tous financés pour moitié par la Ville et pour l'autre moitié par Paris 2024.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Je vous en prie.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire, en effet, je reviendrai sur la subvention pour la Maison 13 Solidaire. Très bien. Ces appels à projets néanmois multiplient les subventions pour certaines associations, puisqu'en effet, dans la DEVE 39, nous avons déjà voté des subventions pour cette association. Je m'interroge donc simplement sur le fait de multiplier des subventions pour les mêmes associations.

M LE MAIRE : C'est simplement le fonctionnement habituel. Il y a des subventions qui touchent différentes actions. C'est simplement pour mieux les flécher plutôt que d'avoir une subvention globale qui ne permet pas d'identifier chacune des actions et leur montant. Je pense que c'est mieux pour l'information de notre Conseil d'avoir une déclinaison par action. Cela évite d'avoir des choses qui se noient dans une subvention globale. Et cela permet ensuite de vérifier que chacune des actions subventionnées a bien été menée et conclue. Cela me semble encore une fois une meilleure façon de fonctionner entre nous pour que vous puissiez être correctement informés de chacune des actions et de chaque montant correspondant à chaque action. Après, on peut critiquer le fait que, dans le même Conseil, l'on vote plusieurs montants pour la même association, mais c'est parce qu'il s'agit simplement d'actions différentes.

Mireille ESTIENNE : On votera pour ces différentes associations, mais c'était juste une réflexion concernant cette association en particulier.

M LE MAIRE : Votre question est légitime et j'ai essayé d'y répondre à l'instant.
DJS 143 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DAC 721 Subvention (1 500 euros) à l'association Compagnie Théâtrale L'Embarcadère au titre de l'action culturelle locale du 13e arrondissement

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Philippe MOINE. Nous allons aborder les actions culturelles qui, forcément, dans cette période, souffrent énormément. En l'occurrence, il s'agit de subventions pour la Compagnie Théâtrale L'Embarcadère.

Philippe MOINE : Il s'agit d'une compagnie théâtrale ancrée dans le 13^e arrondissement. Elle a son siège rue Bobillot. Elle a bénéficié récemment d'une résidence au Théâtre 13 et l'année dernière au Centre Mandapa.

Il s'agit d'une subvention de 1 500 euros attribuée sur proposition de la Mairie du 13^e dans le cadre de ce que l'on appelle l'enveloppe Bloche qui nous permet chaque année d'apporter des subventions relativement modestes à des associations bien ancrées dans notre arrondissement. En l'occurrence, cette compagnie propose des représentations théâtrales gratuites en milieu hospitalier, à la Pitié-Salpêtrière, et en milieu scolaire. Elle a d'ailleurs proposé un projet en direction du lycée Rodin. Malheureusement, ces projets ont été reportés à plus tard et, comme le disait le Maire, cette compagnie est assez représentative de toutes ces compagnies de théâtre qui se trouvent actuellement en grande difficulté.

En dehors des actions gratuites que l'on souhaite ici soutenir, les représentations proposées dans un cadre plus traditionnel sont les unes après les autres annulées, ce qui les place dans une très grande difficulté. Il est donc essentiel de pouvoir apporter des soutiens de ce type. Je propose donc de soutenir cette subvention de 1 500 euros.

M LE MAIRE : Merci Philippe. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.
DAC 721 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DASCO 137 Principe de gratuité des autorisations d'occupation des cours d'école et de collège par les associations dans le cadre de l'ouverture de ces cours au public

M LE MAIRE : Nous allons passer la parole à Kaïs IDRIS. Là aussi, il s'agit d'une action qui sera initiée après l'épisode sanitaire, mais nous allons pouvoir, par cette délibération, en adopter le principe.

Kaïs IDRIS : Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, la délibération a été préparée bien avant le confinement, les conditions vont donc changer, mais je vais vous dire quand même quel en est le contenu.

Dans le cadre du programme de mandature « ville du quart d'heure », la Maire de Paris souhaite ouvrir les établissements scolaires le week-end pour en faire les capitales de leur quartier.

L'ouverture au public des cours des écoles et collèges en dehors du temps scolaire participe à la mise à disposition de nouveaux lieux de convivialité pour co-construire un projet citoyen ou simplement vivre ensemble.

Il était notamment proposé d'expérimenter cette ouverture d'une cour dans l'école 173 Château des Rentiers du samedi 21 novembre au samedi 19 décembre inclus. C'est bien sûr annulé aujourd'hui. Je remercie mon collègue Emmanuel COBLANCE qui m'a aidé au choix de cette école.

Cette cour est accessible directement par la rue. Elle sera ouverte de 10 h à 18 h le samedi. Des animations seront proposées par des associations sélectionnées par la DJS et mes collègues adjoints en charge des associations. Il s'agit d'associations volontaires. Il est par ailleurs prévu la présence d'un gardien sur l'intégralité du temps de l'ouverture et la prise en charge d'un nettoyage permettant de s'assurer que l'établissement puisse ouvrir le lundi matin dans les conditions optimales.

Nous ferons un bilan de cette expérience avant la fin de l'année pour éventuellement la généraliser en janvier.

M LE MAIRE : Plus vraisemblablement, je pense qu'on commencera plutôt ces actions dans le courant de l'année civile prochaine. Nous verrons ensuite comment tout cela s'organise. J'ai du mal à croire qu'en décembre, nous aurons le loisir d'animer les cours d'école. Nous verrons bien ce qui se passe. En tout cas, nous en adoptons le principe ce soir et l'on vous rendra des comptes en fonction de l'évolution de la situation.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette proposition ? Je vous en prie.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire.

M LE MAIRE : Pardon, la représentante de l'opposition avant toi. Jean-Noël, je te donnerai la parole après.

Élisabeth STIBBE : Honneur aux dames. Merci, Monsieur le Maire. Vous l'avez dit vous-même. Il y a beaucoup d'incertitudes sur cette opération. Pour ma part, je suis très étonnée que la délibération ait été maintenue pour ce Conseil d'arrondissement. On est tout de même en période Vigipirate attentats et il y a la crise sanitaire, au niveau de l'arrondissement déjà, mais aussi au niveau de Paris.

Pour ma part, je demanderai un moratoire sur ce projet d'ouverture des cours d'école à n'importe qui en dehors des heures de classe. Pour moi, c'est une aberration à l'heure actuelle.

M LE MAIRE : Écoutez, j'ai déjà eu l'occasion de vous répondre avant même que vous posiez la question. Évidemment, tout cela est reporté *sine die*. Je pense que malgré tout, dans cette période compliquée, il faut se laisser quelques lueurs d'espoir et surtout quelques projets positifs. C'est donc dans ce cadre que ce projet de délibération a été maintenu. Évidemment, les dates qui figurent dans la délibération sont d'ores et déjà obsolètes. J'imagine qu'on commencera cela dans le courant de l'année prochaine. Nous verrons en fonction du climat, mais peut-être aux beaux jours. Là aussi, ce n'est pas au mois de décembre ou au mois de janvier qu'on aura les conditions les plus idéales. On s'adaptera, mais en tout cas, c'était pour acter le principe de cette perspective. Cela ne va pas plus loin à ce stade. On ne va pas être inconséquent et s'amuser à ouvrir ces cours d'école dans cette période. Vous l'avez bien compris.

Jean-Noël AQUA avait demandé la parole.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, visiblement, il y a des chances que cette délibération soit reportée au prochain Conseil de Paris. Néanmoins, nous sommes favorables au principe de cette ouverture, mais une fois qu'il y a le principe, il y a la mise en pratique. Nous essaierons d'amender cette délibération si elle est maintenue pour assurer le statut des personnels qui interviendront sur le gardiennage ou le nettoyage. Nous avons des informations contradictoires sur le recours à des entreprises extérieures, sur le recours à des agents de la Ville. Pour l'instant, il y a un flou. Je ne vais pas dire que lorsqu'il y a un flou, il y a un loup. C'est connu. En tout cas, on va vouloir clarifier et border les choses pour être sûr que cela se fasse avec un personnel titulaire sous statut, etc., et qu'il n'y ait pas de recours à la sous-traitance. Nous serons aussi vigilants, puisque j'ai du mal à imaginer que l'on puisse remettre les écoles en l'état, si elles ferment le samedi soir à 18 h, sans travail du dimanche. Et vous nous connaissez là-dessus, il n'y aura pas de surprise, nous serons également vigilants sur la question du travail le dimanche sur laquelle nous interpellons régulièrement notre majorité.

C'est une abstention en tout cas pour l'instant, puisqu'un amendement est en cours de discussion avec l'exécutif. Ce n'est pas un problème de principe, mais de mise en pratique concrète.

Kaïs IDRIS : Le nettoyage de l'école... On utilisera seulement un sanitaire de l'école qui sera désinfecté le lundi par les agents de la Ville qui viendront de bonne heure. On ne touche pas à la cour. Les gens vont jouer. Il n'y aura pas de nettoyage. Il n'y aura pas de sous-traitance. Il n'y aura pas de personnel qui viendra le dimanche. Je vous assure, cher Jean-Noël, il n'y aura pas ce type d'intervention. Il n'y a pas de société et on ne va absolument pas signer de contrat. Ce sont les agents de la Ville qui vont nettoyer le lundi matin. Et le dimanche, il n'y aura personne. L'école sera fermée. Je peux vous assurer que ce sera comme cela dans le 13^e.

M LE MAIRE : Kaïs IDRIS, c'est moi qui distribue la parole. Je le dis pour la prochaine fois. Jean-Baptiste Olivier avait demandé la parole. Et de toute façon, pour reprendre mes propos liminaires, il va falloir amender cette délibération parce que l'exposé des motifs est caduc, notamment sur les dates présentées. Et ce sera effectivement l'occasion de préciser les choses sur les nettoyages de l'école. Jean-Baptiste OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. J'ai quelques petites choses à dire sur cette délibération, mais j'attendais la première délibération scolaire pour vous poser une question sur l'événement qui s'est passé ce matin ; la minute de silence en l'honneur de Samuel Paty. Je voulais savoir comment cela s'était passé dans les écoles du 13^e arrondissement. Je sais que l'hommage a été extrêmement réduit, notamment aux élus. J'ai tout à fait compris que l'on ne soit pas sollicité pour y participer. Je voulais simplement savoir si tout s'était bien déroulé dans les écoles et si vous avez eu des retours sur la manière dont les enseignants l'ont vécu et la manière dont les élèves ont pu le vivre.

Pour ce qui est de cette délibération, ma collègue, Élisabeth STIBBE a dit qu'elle demandait un moratoire. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération. Le moment venu, nous reviendrons poser

un certain nombre de questions, puisque — et je me retrouve dans l'intervention de Jean-Noël AQUA — cette délibération est extrêmement succincte. Il n'y a pas d'estimatif de coût. On ne sait même pas d'ailleurs si l'Éducation Nationale donne son aval, ce qui me paraît nécessaire. Et puis, sur la gestion, c'est encore un appel à projets pour des associations alors qu'il y a des Conseils de Quartiers qui peuvent peut-être avoir leur avis sur des activités à mener ou tout simplement faire de ces cours des lieux de promenade ou de lecture qui peuvent se suffire à eux-mêmes. Abstention donc sur cette délibération.

M LE MAIRE : Je vais commencer par la fin et je reviendrai ensuite sur l'hommage.

L'idée de cette délibération, c'était de permettre une expérimentation sous notre responsabilité, Mairie d'arrondissement. Je trouve d'ailleurs logique et normal que l'on puisse gérer des projets de ce type, au moins dans leur expérimentation, au plan local. Cela ne va pas plus loin que cela. Comme je vous l'ai indiqué, c'est reporté *sine die* et nous verrons comment nous pouvons le mettre en place. Les Conseils de Quartier y auront toute leur place s'ils souhaitent investir les lieux. Au contraire, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Ce sera d'ailleurs intéressant de voir quelles bonnes volontés répondent à cet appel.

On a choisi une école très accessible, au cœur du 13^e populaire. On verra ce que cela produit et on apprendra en marchant. C'est l'idée d'une expérimentation que d'apprendre en marchant. Ça ne va pas plus loin que cela. Si ça marche, tant mieux, si ça ne marche pas, on trouvera d'autres dispositifs. Cela fait partie de la vie.

Concernant l'hommage, je n'ai pas eu de retours négatifs. Je voulais vous dire que j'étais quand même très partagé sur la décision finale du Rectorat de Paris de demander aux élus de se mettre en retrait. Je pense qu'à partir du moment où les établissements scolaires sont ouverts, qu'il y ait des élus en écharpe qui viennent sur les établissements ne me semble pas scandaleux. J'aurais été favorable au maintien de ce dispositif.

Sur son mode d'organisation, je conçois que notre pays soit très bousculé, que ça flotte un peu, mais je pense que ce n'était pas la bonne disposition, au plan national en tout cas, que de reporter la rentrée à 10 heures et de l'annoncer avec tous les problèmes de transport scolaire qui peuvent se passer en province. Je pense que cette proposition était un peu loin du quotidien.

Il se trouve que j'ai rencontré le proviseur de Gabriel Fauré aujourd'hui. Eux-mêmes ont décidé de neutraliser le mercredi pour permettre aux professeurs de se concerter, de discuter, de voir quel projet ils mèneraient ensemble sur toutes ces questions liées à la laïcité et au vivre-ensemble. Et cela me semble de bonne politique que de procéder ainsi.

J'espère que certains établissements souhaiteront nous associer ultérieurement.

Sinon, pour répondre plus précisément à votre question, je n'ai pas eu de retours problématiques. J'en aurais peut-être dans les jours qui viennent. En tout cas, je n'ai pas eu d'informations sur des difficultés quelconques concernant cet hommage qui s'est fait dans les classes. Pour vous donner l'exemple de Gabriel Fauré, j'ai posé évidemment cette question au principal. Nous étions avec Vincent BOULET ensemble. Il ne nous a été fait état d'aucune difficulté particulière. Je vais cependant faire le point prochainement avec l'Éducation Nationale et le Commissariat. En ce moment, nous faisons face quand même à beaucoup de choses sur le plan sanitaire et sur la question du terrorisme. Nous avons dû faire face heureusement à quelque chose sans gravité ce week-end où un jeune homme s'est fait arrêter. J'aurai l'occasion d'y revenir devant vous. Pour l'instant, je n'ai pas d'information particulière sur le profil. Ce n'était pas quelqu'un de connu ni par la police, ni par nous-mêmes. Après, j'attends les résultats de l'enquête. Nous avons des difficultés aussi concernant l'appel qui a été fait sur les réseaux sociaux à l'encontre de la communauté asiatique. Ça fait beaucoup. On gagnera effectivement à travailler de manière étroite avec les responsables de l'Éducation Nationale pour voir les incidences que cela pourra avoir ici ou là. Pour l'instant, à l'échelle du 13^e, en tout cas sur cette dernière question des appels à des violences en direction de la communauté asiatique, il n'y a pas eu d'incidences. Nous n'avons été informés d'aucun incident, d'aucune agression caractérisée non plus, à ma connaissance. Et pour

l'instant, j'espère que cela restera ainsi. Et concernant l'hommage, encore une fois, je n'ai pas entendu parler de difficultés. Peut-être que nous en aurons écho et d'ailleurs si vous en avez écho, cela m'intéresse d'entendre, y compris les signaux faibles qui peuvent être émis ici ou là. Pour l'instant, nous n'en avons pas.

Je vais faire voter cette délibération dans son principe. Et nous ferons en sorte de l'amender évidemment sur les dates annoncées.

DASCO 137 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Il y a un certain nombre d'abstentions. Je vous demanderai de les décompter. Merci beaucoup.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 10 (LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13 ET LES 5 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2020 DASCO 129 Collèges publics parisiens et lycées municipaux — Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros)

M LE MAIRE : Je vais passer la parole à Vincent BOULET concernant des dotations de fonctionnement aux collèges et lycées municipaux. Là aussi, ce sont des choses habituelles et récurrentes.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit de dotations habituelles et complémentaires par rapport aux dotations annuelles que nous avons votées lors de notre dernière session.

Pour la délibération DASCO 129, il y a trois types de subventions. D'abord, les dotations complémentaires de fonctionnement au service général des collèges. Il est à noter dans cette enveloppe 3 300 euros dédiés à la création d'une classe ULIS au collège George Sand et d'autres sommes allouées à des travaux de maintenance, par exemple de maintenance des extincteurs à Camille Claudel à hauteur de 7 000 euros ou de nettoyage de la centrale de traitement d'air à Georges Braque à hauteur de 2 800 euros. Il s'agit également de doter en matériel les agents de la Ville qui interviennent sur les établissements du second degré pour prévenir les inaptitudes au travail en les équipant d'aspirateurs dorsaux, de chariots élévateurs. Les différents collèges du 13^e sont dotés à hauteur de 17 000 euros pour Camille Claudel, de 13 000 euros pour Gustave Flaubert, de 12 000 euros pour Moulin des Prés, de 15 000 euros pour Elsa Triolet, de 6 000 euros pour Georges Braque, de 4 000 euros pour George Sand et de 2 300 euros pour Évariste Gallois. Enfin, le dernier type de subventions de cette délibération concerne des travaux urgents à mener dans un certain nombre d'établissements, comme le remplacement de vitres brisées, la réparation de volets roulants ou l'installation des racks à vélos pour 10 000 euros pour Georges Braque, 6 700 euros pour Moulin des Prés et 700 euros pour George Sand.

M LE MAIRE : Voilà toute une série de petits investissements qui finissent par représenter une certaine somme et qui sont bien évidemment tout à fait importants et essentiels. Je vous en prie.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, ce sont différents types de dépenses et entre autres, pour le collège Moulin des Prés, je souhaitais savoir ce que l'on entendait par équipements pour l'ouvrier professionnel à hauteur de 5 000 euros. Quel est cet équipement ?

Concernant les équipements de prévention des inaptitudes, est-ce que l'on a déjà certains résultats pour les personnes qui ont été dotées de ces équipements. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Vincent BOULET pour répondre.

Vincent BOULET : Justement, on tirera les bilans une fois qu'on aura doté ces personnels des équipements évoqués dans la subvention. Pour l'équipement de l'ouvrier professionnel, il s'agit de l'ouvrier qui intervient sur les travaux dans le collège à hauteur de 5 000 euros.

M LE MAIRE : Si vous voulez, on vous donnera ultérieurement le détail. Il n'y a aucun problème. Nous allons interroger le collège Moulin des Prés sur le détail de ces équipements. Vous en comprenez l'esprit en tout cas.

DASCO 129 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DASCO 38 Lycées municipaux-Subventions (48 413 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

M LE MAIRE : Nous passons aux lycées municipaux. Toujours Vincent Boulet.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention de 2 794 euros pour le lycée municipal Bachelard dans le 13^e pour mener différents projets éducatifs qui seront décidés dans le cadre du lycée et de son conseil d'administration. Ce sont différents projets éducatifs liés à la promotion du vivre-ensemble, à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et à toutes les formes de discrimination. Il s'agit aussi de mener différentes actions éducatives ayant trait au développement durable et à la protection de l'environnement. C'est une subvention de 2 794 euros.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Pardon. Élisabeth STIBBE, je ne vous ai pas vue.

Élisabeth STIBBE : Merci, Monsieur le Maire. J'avais juste besoin d'une toute petite précision. Dans tout ce que tu as cité, je n'ai pas entendu le mot laïcité. Est-ce une valeur qui de toute façon est bien inscrite dans tous les projets éducatifs ?

Vincent BOULET : Évidemment que cela est inscrit.

M LE MAIRE : Surtout dans la période. Il est évidemment important de mettre au cœur de la pédagogie actuelle la question de la laïcité. Mais la laïcité n'est pas forcément à mettre à toutes les sauces. Cela fait partie de notre enseignement public français. Et je ne vois pas les professeurs, en ce moment, mettre de côté la question de la laïcité, bien au contraire. On en a eu l'exemple ce matin.

DASCO 38 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DASCO 39 Subvention (14 350 euros) à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens »

M LE MAIRE : DASCO 39. On termine avec les collèges cette fois-ci.

Vincent BOULET : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions pour les collèges dans le cadre de « l'Action collégiens », mise en place par la Ville de Paris afin d'accompagner individuellement des collégiens qui en ont besoin en termes d'accompagnement aux devoirs, d'accompagnement à la scolarité

et plus largement d'actions éducatives. Cela se passe dans le cadre de sorties et dans le cadre d'un local dédié dans chacun des collèges auxquels s'applique ce programme appelé Club Ludothèque et ouvert pendant les récréations, la pause du midi et pendant les heures libres de l'emploi du temps. Il s'agit de subventions pour les collèges du 13^e Camille Claudel, Évariste Gallois, Thomas Mann et Elsa Triolet pour aider au fonctionnement de ce Club Ludothèque pour la somme de 350 euros pour chacun des collèges concernés.

M LE MAIRE : Merci. Je vous en prie.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. En effet, 350 euros. Pourquoi la même somme pour chaque collège ? Certains collèges ont peut-être plus de besoins que d'autres.

M LE MAIRE : Parce que c'est justement une dotation par collèges. Je pense que l'on pourrait faire 275 euros pour l'un et 378 euros pour l'autre, mais je ne suis pas sûr que l'on avance beaucoup sur le schmilblick. C'est le même dispositif. Ce ne sont pas des sommes très conséquentes. C'est une dotation qui par mesure d'équilibre est la même pour tous les collèges parisiens. Ça ne va pas plus loin que cela. N'y voyez pas malice particulière.

DASCO 39 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DFPE 110 Subvention (2 142 300 €) à 17 associations pour la gestion de 26 lieux d'accueils enfants parents à Paris et participation au financement des 7 LAEP des centres sociaux de la CAF

M LE MAIRE : Nous repassons aux quatre délibérations sur la petite enfance. Je laisse la parole à Johanne KOUASSI pour la première, la DFPE 110.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Pour la DFPE 110, il s'agit d'une subvention d'un montant de 203 400 EUR pour la Fondation Rothschild et plus spécifiquement pour un lieu que vous connaissez peut-être, situé square Dunois et qui s'appelle l'Ilot Bébés. Il y a assez peu de lieux de ce type destinés aux enfants de zéro à trois ans. Il est géré par la Fondation Rothschild et plus spécifiquement par des éducateurs et éducatrices de jeunes enfants ainsi que des psychologues. C'est un lieu qui accueille les enfants très jeunes, avant qu'ils soient en collectivité ou même lorsqu'ils ne le sont pas, ainsi que les parents et d'autres accompagnants qui peuvent être les grands-parents ou l'assistante maternelle.

L'intérêt de ce lieu, c'est de s'adresser à un public très jeune, ce qui permet de rompre l'isolement de jeunes parents qui ont des enfants tout petits. C'est un lieu de socialisation aussi bien pour les parents que pour les enfants avec des professionnels et des psychologues qui peuvent amener les familles à parler de leurs éventuelles difficultés. C'est un lieu où il y a une grande mixité sociale, de quartier. C'est un lieu extrêmement intéressant.

M LE MAIRE : Merci beaucoup, Johanne. Pas de demande d'intervention.

DFPE 110 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle adoptée.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DFPE 77 Subvention (2 199 463 euros) et avenants n° 3 et 4 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

M LE MAIRE : DFPE 77, cette fois-ci, et la Maison des Bout'Chou.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit en effet de subventions pour trois établissements gérés par l'association la Maison des Bout'Chou : le multi-accueil situé passage Charvin pour un montant de 244.061euros avec une capacité d'accueil de 68 enfants ainsi qu'une subvention pour la crèche collective située rue de la Santé ainsi que celle située avenue Claude Régaud qui accueillent toutes les deux une vingtaine d'enfants pour un montant de 129 809 euros et 92 496 euros respectivement.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention.

DFPE 77 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DFPE 104 Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 €)

M LE MAIRE : On passe à la DFPE 104.

Johanne KOUASSI : La DFPE 104 concerne la structure gestionnaire, l'association ABC Puériculture, qui gère deux lieux dans l'arrondissement. Le multi-accueil situé rue Régnauld qui accueille 23 enfants. Il est proposé de voter une subvention d'un montant de 210 189 euros. Cette association gère également l'établissement situé rue Edmond Flamand qui accueille 20 enfants. Il est proposé de voter une subvention d'un montant de 196 553 euros.

M LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de demandes de parole.

DFPE 104 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 37 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020 DFPE 108 Subventions (168 750 euros) à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives

M LE MAIRE : DFPE 108 pour conclure les délibérations Petite enfance.

Johanne KOUASSI : La DFPE 108 est une délibération DFPE/DASCO puisqu'elle porte sur une subvention proposée pour l'association « Osez la médiation » qui intervient dans le cadre du projet Paris Collèges Familles. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 20 450 euros et d'un partenariat mis en place avec les collèges Elsa Triolet, Camille Claudel et Gustave Flaubert.

L'objectif de ce partenariat est d'entamer une démarche de co-éducation avec les parents d'élèves et d'en faire des acteurs, de favoriser la co-construction entre les équipes enseignantes et les familles.

M LE MAIRE : Merci. Je vous en prie. Je n'ai pas vu qui levait la main. C'est M. SHOUKRY.

Habib SHOUKRY : Merci, Monsieur le Maire. J'avais une question. Comment est-ce que les parents qui participent à ces ateliers sont identifiés ? Pourquoi est-ce que cela ne se fait pas pendant les réunions parents professeurs.

Johanne KOUASSI : Je pense qu'il s'agit plutôt de monter des projets qui ne sont pas forcément traités dans le cadre des réunions parents professeurs plus classiques. Je crois notamment, d'après ce que j'ai lu dans le programme de cette association que ses actions visaient à maintenir le lien pendant le confinement. Ce sont des choses qui sont faites dans ce cadre-là et pas nécessairement dans le cadre des réunions plus classiques.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous allons la faire voter.
Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Merci beaucoup. Elle est adoptée.

POUR : 33 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY).

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

PROJET DE DELIBERATION PROPRE

13 2020 29 Adoption de la procédure d'urgence

M LE MAIRE : J'en viens à la dernière délibération. Il m'arrive de râler sur l'Hôtel de Ville qui ne nous adresse pas à temps certaines délibérations. En l'occurrence, c'est totalement de ma faute, puisque j'avais oublié de la signer. Et comme elle avait déjà été présentée au Conseil de Paris, je l'ai introduite par la procédure d'urgence, mais il n'y a en fait aucune urgence puisqu'il s'agit d'un projet culturel. Je ne sais pas dans quel terme il pourra être mis en place. Il s'agit en tout de cas de pouvoir lancer les autorisations pour le mettre en place. Je suis donc amené à vous faire adopter la procédure d'urgence pour l'inscrire.
Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 32 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

PROJET DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2020 DU 103 ZAC Paris Rive Gauche (13e) — Urbanisme transitoire, préfiguration et animation de l'allée Paris-Ivry - Autorisation de dépôt d'autorisations d'urbanisme

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Éric OFFREDO pour présenter ce dernier projet de délibération.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez dit, ce projet est à mi-chemin entre l'urbanisme et le culturel. Il s'agit d'un projet qui a pour objet d'animer l'allée Paris-Ivry qui permet de faire le lien entre Paris et Ivry au niveau du secteur Bruneseau. C'est une allée de plain-pied qui aujourd'hui est seulement préfigurée. Si vous allez dans le secteur, vous verrez qu'on la voit, mais qu'elle n'est pas

encore aménagée. Le projet qu'il vous est proposé d'adopter, c'est de commencer à travailler sur un accompagnement de cet aménagement.

Comme on est sur l'espace public, des autorisations d'urbanisme doivent être déposées puisqu'il va y avoir des constructions provisoires qui vont générer de la surface de plancher, ce qui amène cette délibération. La première installation est prévue courant 2021. Il s'agit de créer sous l'échangeur Quai d'Ivry une esplanade accueillant du public, composée d'une grande terrasse extérieure, d'un jardin, de modules destinés à supporter différents usages du lieu (bar, sanitaires, scène, animations, bureaux pour la gestion du site). Effectivement, les conditions sanitaires vont peut-être amener à décaler dans le temps le projet. Il y aura également une grande terrasse sur deux niveaux. On connaît le porteur du projet. C'est Plateau Urbain. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu la curiosité d'aller voir le projet aux Grands Voisins, porté par Plateau Urbain. Ce n'est donc pas une association que l'on découvre. Ce sont des gens qui ont beaucoup d'expérience sur cette façon de faire vivre des lieux différemment. C'est vraiment protéiforme. C'est une première installation et c'est ce qui nous est demandé de valider et d'agréer aujourd'hui.

M LE MAIRE : J'espère qu'ils pourront édifier leur lieu malgré la situation sanitaire, mais a priori pour faire la construction en dur, ils devraient pouvoir le faire. Marie-Pierre MARCHAND a demandé la parole.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, cher Éric. Je prends la parole au nom du GEP 13^e pour vous préciser que notre groupe va voter contre cette délibération. Je souhaiterais pouvoir en expliquer les raisons.

Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que nous votons contre cette délibération d'une majorité municipale à laquelle nous appartenons et avec laquelle nous partageons l'essentiel. Il est donc nécessaire d'en expliquer les raisons, cela d'autant plus que nous n'avons rien non plus contre les projets d'urbanisme temporaire, en général, de même que nous connaissons la situation de ce secteur isolé, en manque d'activités sociales et culturelles et que ce projet a effectivement un intérêt dans ce domaine pour les habitants. On connaît aussi la qualité des réalisations de Plateau Urbain. De même, nous ne refusons pas, loin s'en faut, le lien avec Ivry qui était dès le départ inscrit, je vous le rappelle, dans les premières études sur le secteur Bruneseau, ainsi que la création d'espaces verts généreux dans cet espace particulièrement minéral et pollué.

C'est donc une tout autre raison qui nous amène à ce vote, dont la portée — et nous l'assumons — est avant tout symbolique. En effet, cette action d'urbanisme préfigure, comme il est indiqué dans la délibération, l'allée Paris-Ivry, elle-même partie intégrante au sein du secteur Bruneseau nord de l'opération Nouvel R qui vise à construire sur les terrains libérés par la reconfiguration de l'échangeur d'Ivry et autour de cette même allée d'Ivry un programme très important, un programme qui est 100 % accession à la propriété privée, qui comprend plusieurs immeubles de grande hauteur ainsi que des commerces et des activités et sur lesquels il y a un déficit total d'espaces verts et d'espaces de pleine terre, même s'il y a une végétalisation en toit-terrasse, mais qui ne rend absolument pas le même service environnemental.

Il est de notoriété publique que les écologistes parisiens s'opposent à ce projet comme ils se sont opposés à l'érection des tours Duo dans le même secteur ainsi qu'à d'autres opérations de forte densification comme la ZAC Bercy Charenton, pour prendre un exemple proche de notre arrondissement. Je ne serai pas plus longue sur ce projet dont on pourrait parler plus longuement. Cette délibération est la première du mandat qui aborde, même indirectement, je vous l'accorde, cette opération. Il y en aura certainement d'autres. Le GEP 13^e l'a saisie donc symboliquement pour donner l'alerte sur notre modèle urbain.

L'heure tourne pour adapter notre ville aux défis du changement climatique dont nous voyons, notamment l'été, mais pas seulement, les risques pour notre population. Nous ne pouvons plus continuer avec le même urbanisme : tours énergivores, manque d'espaces verts, de pleine terre, densité extrême.

Notre municipalité, et nous le saluons, s'engage dans des efforts importants pour végétaliser, diminuer la place de la voiture, débitumiser. C'est une approche pas à pas parce que nous devons faire avec l'existant de la ville. N'allons pas amoindrir ces efforts avec des opérations urbaines nouvelles qui tournent le dos à un urbanisme respectueux de l'environnement et qui vont aggraver l'empreinte écologique de notre ville pour de nombreuses décennies. C'est pourquoi, encore une fois avec regret, mais en responsabilité, nous allons voter contre cette délibération.

M LE MAIRE : M. OLIVIER, puis, je dirai quelques mots en réponse.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je m'interroge beaucoup suite à cette intervention qui laisserait imaginer, mais cela va rejoindre ma question, qu'il y a un projet nouveau. Est-ce la raison de cette procédure d'urgence ? Est-ce qu'il y avait urgence de couper tous ces arbres à cet endroit il y a environ trois semaines ?

Du coup, je m'interroge. Je croyais que c'était quelque chose d'assez anodin, mais cela donne l'impression que c'est pour construire encore de nouveaux immeubles. Je viens de noter 100 % d'accession à la propriété. C'est intéressant, puisque sur ce secteur dont on parle depuis 10 ans, il y avait bien 50 % de logement social.

M LE MAIRE : Vous êtes contre l'accession à la propriété maintenant ? Rassurez-moi.

Jean-Baptiste OLIVIER : Non, mais je suis très étonné de ce que j'apprends, auquel cas je reverrai ma position. Plus sérieusement, cette délibération m'interroge sur l'urgence d'avoir procédé à ces arrachages d'arbres sous prétexte avait-on dit de T Zen. Du coup, je suis très intéressé par la réponse que vous allez faire à votre collègue. En fonction de cela, on pourra changer notre position de vote, mais pour le moment nous sommes sur une abstention.

Chang Hua PENG : En fait, je suis aussi interpellé par toutes ces questions. Le Conseil de Quartier n° 8 ou diverses associations, qui ont été relayés par voie de presse, dans le Parisien notamment, ont pointé du doigt ce projet d'urbanisme. Cela m'interroge et je me fais un peu le relais des riverains dans le quartier qui se posent des questions. Ils avaient adopté avec beaucoup d'enthousiasme le projet T Zen et n'avaient pas du tout été informés à l'époque de ce projet d'aménagement que j'ai découvert aussi par voie de presse, n'étant pas forcément très au fait des différents projets d'urbanisme dans le 13^e arrondissement. J'avais posé une question pour ce Conseil d'arrondissement qui, malheureusement, n'a pas pu être enregistrée en raison des circonstances exceptionnelles de COVID. Cela me donne l'occasion d'avoir un éclairage et je suis donc très intéressé par votre réponse. Merci, Monsieur le Maire.

M LE MAIRE : Comme l'heure n'est pas très avancée, on va prendre le temps de vous répondre et, d'une certaine manière, de répondre à la question que vous aviez posée lorsque cette décision vous a été proposée. Je vous remercie d'ailleurs de l'avoir acceptée. Nous étions confrontés au couvre-feu et il fallait terminer plus tôt. Nous sommes maintenant confrontés à autre chose, nous allons donc prendre le temps d'y répondre tranquillement.

Je vous remercie toutes et tous de vos efforts pour réveiller notre Conseil d'arrondissement. Un petit peu de piment à la fin ne fait pas de mal.

Déjà, je vais différencier les questions. Elles sont évidemment très différentes. On va commencer par les arbres. Les abattages d'arbres qui ont été opérés n'ont rien à voir avec l'opération. Les abattages d'arbres ont été opérés pour refaire le Quai Ivry qui, comme son nom l'indique, se situe du côté d'Ivry, derrière le périphérique. Il était au milieu du plateau de nouilles, en contrebas des échangeurs du Périphérique, qu'on a complètement réformé. Ce sont les travaux que vous avez vus se réaliser. Cela doit faire une dizaine d'années que nous y sommes, puisqu'il s'agit de reconstruire complètement le périphérique et de rabattre toutes les bretelles du périphérique qui se baladaient dans tout le secteur et

qui empêchaient à la fois son urbanisation, mais aussi sa traversée. Je vous rappelle que le Quai d'Ivry, pour celles et ceux qui y sont allés autrement qu'en voiture, au péril de leur vie, c'était quelque chose que l'on pouvait très difficilement traverser à pied ou en vélo, et qui était totalement livré aux automobiles, de manière d'ailleurs pas très agréable. Pour celles et ceux qui sont allés acheter en voiture des plantes à Truffaut, on passait par là et c'est l'environnement urbain que vous connaissez. Il s'agit donc de le réformer pour différentes raisons.

La première raison, c'était pour y faire passer le T Zen, un tramway sur pneus. Il s'agit de trois bus articulés. C'est un tramway sur pneus, électrique au passage. Et pour faire passer le T Zen qui ne peut pas zigzaguer dans la circulation, il faut lui faire un site propre. Plusieurs hypothèses avaient été retenues. Seules deux étaient possibles.

Le premier passage possible, c'était sur l'allée Paris-Ivry. Il s'agissait de faire passer un énorme bus, une espèce de tramway dans un environnement très contraint et au milieu des gens qui vont s'y promener. C'était donc très compliqué. Ce n'était pas pour l'ouvrir à d'autres formes de circulation.

Après de multiples études et allers-retours, il a été convenu que l'emplacement le plus simple était sur les quais. Le tramway a donc été installé sur le quai d'Ivry. Pour le mettre sur le quai d'Ivry, il fallait abattre des arbres et les replanter. La formalisation actuelle, c'est une espèce de zigzag et cela ne convient pas. Il faut donc refaire complètement le quai. C'est la première raison.

La deuxième raison, c'est que cela permet aussi de refaire le réseau d'assainissement et donc de participer à la dépollution de la Seine, puisque les rejets en Seine étaient directs à cet endroit. Comme vous le savez, le 13^e sera très engagé dans les prochaines années, puisqu'il y aura le grand réservoir à côté de la Gare d'Austerlitz dont la construction va démarrer. Mais il fallait aussi réformer le secteur d'assainissement pour éviter les réseaux en Seine.

La troisième raison, puisque nous allons faire trois choses en même temps, c'était de créer les réserves pour demain y faire passer le métro et la prolongation de la ligne 10. Je vous rappelle que toutes les études techniques préalables ont été cofinancées, notamment par la SEMAPA, la Ville de Paris et la Ville d'Ivry. Refaire complètement ce quai permet de prévoir les réserves pour la future ligne 10 de métro, qui comme vous le savez n'est pas encore financée. Seules les études préalables le sont. Voilà pour les abattages d'arbres.

Deuxième sujet, je vous l'ai dit, il n'y avait rien d'urgent. Je n'avais pas signé la délibération. Cela aurait pu attendre le Conseil suivant. Peu importe, cela ne changeait rien. Mais il faut le faire à l'avance pour permettre les installations. Quel est le projet ? C'est de permettre, comme l'a fait la SNCF dans certains sites, comme nous l'avons fait dans le 14^e pour les Grands Voisins, de l'urbanisme éphémère à but culturel et de loisirs et faire des installations avant que cet endroit soit urbanisé. À chaque fois, cela a donné des expériences intéressantes. Je ne doute pas que cela donnera une expérience intéressante à cet endroit. C'est plus compliqué d'accès. On est au milieu de rien aujourd'hui. Cela ne va donc pas être simple de faire venir des gens à cet endroit. Mais nous avons estimé que c'était nécessaire de prévoir cette possibilité d'urbanisme temporaire dans le cadre du concours qui a été organisé. J'entends la position de principe du groupe écologiste. J'en prends acte, mais il ne s'agit pas du tout du projet d'urbanisme. Il s'agit d'installations temporaires pour avoir un projet à but culturel avec Plateau Urbain, un acteur très connu des Parisiens puisqu'ils ont investi toute une série de lieux. Je me réjouis qu'on puisse travailler avec eux sur ce projet. Encore une fois, il faudra qu'ils soient très bons pour réussir à investir ce lieu. Comme c'est un énorme terrain vague aujourd'hui, on peut y faire des choses, y compris des choses un peu bruyantes, pas trop parce qu'il commence à y avoir des habitants dans le secteur. En tout cas, cela permet d'être relativement libre dans les installations. J'espère que cela donnera des choses intéressantes. Je prends acte de votre position de principe. Le lien est ténu avec l'opération d'urbanisme, vous en conviendrez. Mais j'entends que c'est l'occasion de marquer votre désaccord avec cette opération. Ce n'est pas nouveau et ce n'est pas une grande surprise, mais en l'occurrence, je pensais qu'une abstention, accompagnée de votre déclaration aurait été suffisante. En tout cas, j'en prends acte.

J'ai essayé de répondre à vos différentes questions : les arbres, l'installation provisoire culturelle et l'opération d'urbanisme à venir, mais qui viendra dans un second temps, sachant que les décisions sont

déjà prises, puisque la Ville de Paris est tenue contractuellement avec l'opérateur. Pour se désengager, il faudrait verser à ce stade de lourdes indemnités. On verra si le contexte économique le fait évoluer ou pas, mais à ce stade, ce ne sont pas les signaux qui nous sont envoyés.

Je vais soumettre ce projet de délibération à vos voix, ce qui permettra de vous libérer dans un temps correct.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Le groupe écologiste. Qui s'abstient ? L'opposition.

POUR : 25

CONTRE : LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP 13^E

ABSTENTION : LES 5 ÉLUS DU GROUPE UDC13

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et pour notre vaillante représentante du public, n'oubliez pas votre attestation pour ne pas être embêtée en rentrant chez vous. Les autres pourront retrouver des attestations sur table. Certains n'avaient pas répondu à Éric Dumas. Je vous invite à le faire pour qu'on puisse les établir avec la bonne adresse et les bonnes mentions. Pour les autres, vous les avez sur table. Cela peut vous être utile, je vous conseille de les garder sur vous pour vos opérations d'élus.

Fin de l'enregistrement.